



Date d'émission 01-févr.-2025

Date de révision 01-févr.-2025

Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Code du produit SAC072
Nom du produit Zirconium Raffinate

ONU/n° d'identification 1760
Synonymes Raffinat de zirconium

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Intermédiaire chimique

Utilisations déconseillées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

ATI Specialty Alloys & Components, 1600 Old Salem Rd NE, Albany, OR 97321 USA

–

Point de contact Gestionnaire de la FDS ATI: +1-412-225-4911

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: +1-703-741-5970

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Peut être corrosif pour les métaux	Catégorie 1

2.2. Éléments d'étiquetage

Instructions en cas d'urgence

Danger

Mentions de danger

Peut être corrosif pour les métaux
Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
Provoque de graves lésions des yeux

**Aspect** Liquide**État physique** Liquide**Odeur** Légèrement acide**Conseils de prudence - Prévention**

Ne pas respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Conseils de prudence - Intervention

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants

Mentions de mise en garde - Stockage

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée.

2.3 Dangers sans autre classification (HNOC)

Sans objet

Autres informations

Nocif en cas d'ingestion

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances****Synonymes**

Raffinat de zirconium.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique
Eau	231-791-2	7732-18-5	65 - 66
Oxyde de dichlorure de zirconium	231-717-9	7699-43-6	21 - 22
Chlorure d'ammonium	235-186-4	12125-02-9	9 - 10
Acide chlorhydrique	231-595-7	7647-01-0	2 - 3

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

Contact cutané	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Contact oculaire	Rincer avec de l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Faire boire au patient de grandes quantités d'eau si possible. Appeler un médecin immédiatement pour obtenir des instructions supplémentaires.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Risque présumé d'effets gastro-intestinaux aigus en cas d'ingestion. En cas de contact avec la peau, peut provoquer des brûlures cutanées. Peut provoquer des difficultés respiratoires par inhalation.
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Non combustible.

Moyens d'extinction appropriés

Non combustible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible

Produits de combustion dangereux

Le gaz chlorhydrique peut provoquer une irritation des voies respiratoires et / ou des yeux.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Suivre le Guide des mesures d'urgence, Guide no 154.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit répandu pour éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage

Laver soigneusement l'emplacement du déversement avec de l'eau. Une protection respiratoire peut être nécessaire. Une protection de la peau et des yeux devrait être utilisée pendant le nettoyage.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Remarques générales en matière d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions de conservation**

Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de la lumière du jour. Conserver dans des récipients résistant à la corrosion. Les conteneurs peuvent être sous pression. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Matières incompatibles

Alcools, phénols et amines. Caoutchouc, revêtements et certains plastiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Eau 7732-18-5	-	-	-	-	-
Oxyde de dichlorure de zirconium 7699-43-6	-	TWA: 5 mg/m ³	-	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	-
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	-	STEL: 20 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	STEL: 20 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	-
Acide chlorhydrique 7647-01-0	-	-	-	-	-
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Eau 7732-18-5	-	-	-	-	-
Oxyde de dichlorure de zirconium 7699-43-6	-	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	-	STEL: 20 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	-	-	TWA: 10 mg/m ³
Acide chlorhydrique 7647-01-0	-	-	-	-	-
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Eau 7732-18-5	-	-	-	-	-
Oxyde de dichlorure de zirconium 7699-43-6	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	-	TWA: 3 mg/m ³	STEL: 20 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³

Acide chlorhydrique 7647-01-0	-	-	-	-	-
----------------------------------	---	---	---	---	---

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune DNEL n'est disponible pour le produit dans son ensemble

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune PNEC n'est disponible pour le produit dans son ensemble.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Éviter la génération de brouillard incontrôlé.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Si un risque de blessures aux yeux ou irritation est présente, des lunettes de protection est recommandé; par exemple, des lunettes, des lunettes de sécurité en mousse doublée, des écrans faciaux ou autre équipement de protection qui protège les yeux hermétique.

Protection de la peau et du corps Porter des vêtements de protection imperméables, y compris bottes, gants, blouse de laboratoire, tablier ou combinaison intégrale, pour empêcher tout contact cutané.

Protection respiratoire En cas de génération de gaz/brouillards/vapeurs et de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, porter un dispositif de protection respiratoire homologué. Des respirateurs à adduction d'air en pression positive peuvent être nécessaires en cas de concentration atmosphérique élevée en contaminants. Un dispositif de protection respiratoire doit être fourni conformément aux réglementations locales en vigueur.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide		
Aspect	Liquide	Odeur	Légèrement acide
Couleur	transparent	Seuil olfactif	-
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode	
pH	<1		
Point de fusion / point de congélation	- / -		
Point / intervalle d'ébullition	-		
Point d'éclair	-		
Taux d'évaporation	-		
Inflammabilité (solide, gaz)	-	Ininflammable	
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limite supérieure d'inflammabilité:		-	
Limite inférieure d'inflammabilité		-	
Pression de vapeur	-	Sans objet	
Densité de vapeur	-	Sans objet	
Densité	1.18		
Hydrosolubilité	-		
Solubilité(s)		-	
Coefficient de partage	-	Sans objet	
Température d'auto-inflammabilité	-	Sans objet	
Température de décomposition	-		
Viscosité cinématique	-	Sans objet	
Viscosité dynamique	-	Sans objet	
Propriétés explosives	Sans objet		
Propriétés comburantes	Sans objet		

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	-
Masse molaire	-
Teneur en COV (%)	Sans objet
Densité	-
Masse volumique apparente	-

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Sans objet

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse

Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer.

10.5. Matières incompatibles

Alcools, phénols et amines. Caoutchouc, revêtements et certains plastiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique produit du gaz chlorhydrique.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Inhalation	Peut être nocif par inhalation.
Contact oculaire	Provoque de sévères lésions oculaires.
Contact cutané	Provoque de graves brûlures cutanées.
Ingestion	Nocif en cas d'ingestion.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Eau	-	-	-
Oxyde de dichlorure de zirconium	3500 mg/kg bw	-	-
Chlorure d'ammonium	1410 mg/kg bw	>2000 mg/kg bw	-
Acide chlorhydrique	-	-	8.3 mg/L

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes

Peut causer des brûlures de la peau. Peut provoquer une grave irritation des voies

respiratoires supérieures si inhalé. Risque présumé d'effets gastro-intestinaux aigus en cas d'ingestion. Peut causer une sensation de brûlure ou une rougeur des yeux.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiguë	Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures cutanées.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de sévères lésions oculaires.
Sensibilisation	Produit non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Produit non classé.
Cancérogénicité	Produit non classé.
Toxicité pour la reproduction	Produit non classé.
STOT - exposition unique	Produit non classé.
STOT - exposition répétée	Produit non classé.
Effets sur certains organes cibles	
Danger par aspiration	Produit non classé.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ce produit tel que livré n'est pas classé pour sa toxicité pour le milieu aquatique

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Eau	-	-	-	-
Oxyde de dichlorure de zirconium	The 72 h EC50 of zirconium dichloride oxide to <i>Pseudokirchnerella subcapitata</i> was 80% v/v saturated solution.	The 96 h LC50 of zirconium dioxide to <i>Danio rerio</i> was greater than 100 mg/L.	The 3 h EC50 of anhydrous zirconium acetate for activated sludge was greater than 1000 mg/L.	The 48 h EC50 of zirconium dichloride oxide to <i>Daphnia magna</i> was greater than 100% v/v saturated solution.
Chlorure d'ammonium	The 10d EC50 of Ammonium chloride to <i>Navicula</i> sp. was 90.4 mg/L.	The 96 h LC50 of Ammonium chloride to <i>Cyprinus carpio</i> was 209 mg/L.	The 30 min EC50 of Ammonium chloride for activated sludge was 1618 mg/L.	The 48-hr EC50 (survival) for <i>Daphnia magna</i> exposed to Ammonium chloride was 101 mg/L.
Acide chlorhydrique	The 72 hour EC50 of HCl in water to <i>Chlorella vulgaris</i> was pH 4.82	The 96 hour LC50 of HCl in water to <i>Lepomis macrochirus</i> was between pH 3.5 and 3.25.	The 3 h EC50 of HCl in water for activated sludge was between pH 5.0 and 5.5.	The 48 h EC50 of HCl in water to <i>Daphnia magna</i> was pH 4.92.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les critères PBT et vPvB ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.6. Autres effets néfastes**Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
Emballages contaminés	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG**

14.1 ONU/n° d'identification	1760
14.2 Nom d'expédition	Liquide corrosif, n.o.s. (Raffinat de zirconium)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	B2, IB2, T11, TP2, TP27
N° d'urgence	154
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Sans objet

RID

14.1 ONU/n° d'identification	1760
14.2 Nom d'expédition	Liquide corrosif, n.o.s. (Raffinat de zirconium)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	B2, IB2, T11, TP2, TP27

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	1760
14.2 Nom d'expédition	Liquide corrosif, n.o.s. (Raffinat de zirconium)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	B2, IB2, T11, TP2, TP27

OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification	1760
14.2 Nom d'expédition	Corrosive liquid, n.o.s. (Zirconium Raffinate)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	B2, IB2, T11, TP2, TP27

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	1760
14.2 Nom d'expédition	Corrosive liquid, n.o.s. (Zirconium raffinate)
14.3 Classe de danger	8
14.4 Groupe d'emballage	II
Description	-
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	B2, IB2, T11, TP2, TP27 154
	Code ERG

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Eau 7732-18-5	-	-
Oxyde de dichlorure de zirconium 7699-43-6	-	-
Chlorure d'ammonium 12125-02-9	-	-
Acide chlorhydrique 7647-01-0	-	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Inventaires internationaux

DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Est conforme
AICS (Australie)	Est conforme

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce produit.

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Préparée par

Date d'émission 01-févr.-2025

Date de révision 01-févr.-2025

Remarque sur la révision Mise à jour pour se conformer Système général harmonisé.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Remarque :

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Informations supplémentaires disponibles auprès de : Fiches de données de sécurité et étiquettes disponibles sur ATImaterials.com